GrandAngoulême
AGGLOMÉRATION

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MME GODICHAUD

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Secrétariat des assemblées
N° 2018-A- 86

Monsieur Jean-François DAURE, agissant en qualité de président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

- Vu l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précisant l'objet et la composition de la commission consultative des services publics locaux,

- Vu la délibération n°2017.01.41 du conseil communautaire de GrandAngoulême en date du 19 janvier 2017 portant constitution de la commission consultative des services publics locaux,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Madame Fabienne Godichaud, vice-présidente en charge de la commande publique de GrandAngoulême, pour assurer en mes lieu et place la présidence de la commission consultative des services publics locaux,

ARRETE

Article 1er: Madame Fabienne GODICHAUD, vice-présidente en charge de la commande publique, est désignée pour assurer en mes lieu et place la présidence la réunion de la commission consultative des services publics locaux du 16 octobre 2018 à 17h00.

Article 2 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera est notifié à l'intéressée.

Angoulême, le - 2 OCT. 2018

Le Président,

Jean-François DAURE

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le
Publié ou notifié,
Le